

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Principales fêtes de la semaine.

Saint Eusèbe, 16 décembre. — Il fut évêque de Verceil, l'adversaire des Ariens, et passa une partie de sa vie en exil. Il mourut en paix en 371, à l'âge de 88 ans.

L'Expectation de la Sainte Vierge. — Cette fête fut établie et fixée au 16 décembre, sous le pape Eugène III. C'est aux vêpres de ce jour que l'on commence à chanter ces célèbres antiennes que l'on appelle les O. Elles ont pour but d'inviter la Sagesse éternelle à venir sur la terre délivrer le genre humain perdu par le péché.

Saint Thomas, 21 décembre. — Thomas l'un des douze apôtres mourut martyr. Les disciples l'enterrèrent et mirent dans son tombeau la lance qui lui avait donné la mort, son bâton de voyage et une urne pleine de terre teinte de son sang.

Mercredi, vendredi et samedi de cette semaine sont des jours de jeûne d'obligation.

NOTRE-DAME DE LA GUADELOUPE

ET

LE MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC

Le souvenir du récent pèlerinage de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, au sanctuaire de Notre-Dame de la Guadeloupe, est, et sera longtemps, vivant dans la mémoire de ses ouailles. Les fidèles de l'archidiocèse de Québec ont apprécié trop hautement pour l'oublier de sitôt, l'honneur décerné à leur vénéré et distingué archevêque, qui a été choisi à la suggestion du Légat

du Saint-Siège, parmi toute la hiérarchie des deux Amériques, pour publier dans la belle langue de notre pays, les louanges de la Patronne du Mexique et du Nouveau-Monde.

Jamais la Reine du Ciel n'avait été plus honorée dans cette moitié du globe, jamais jour plus solennel n'avait lui dans l'hémisphère occidental, depuis celui où l'apostolique découvreur, Christophe Colomb, y plantait la croix du salut et déclarait cette terre nouvelle, le domaine de Jésus-Christ.

On se souvient avec émotion des paroles rapides, mais expressives, extraites d'une lettre tout intime, par lesquelles l'illustre panégyriste de Marie traduisait l'indescriptible et inoubliable enthousiasme des Mexicains, quand les couronnes d'or et d'argent, d'un prix fabuleux, brillèrent au front de leur Patronne.

Si je rappelle ces souvenirs à vos lecteurs, ce n'est pas que je les crois effacés : mais parce que l'approche de la fête de N.-D. de la Guadeloupe, fixée au 12 décembre, durant l'octave de l'Immaculée Conception, me fournit l'occasion de vous faire connaître l'existence, au moins depuis soixante ans, de cette dévotion dans notre bonne vieille ville de Québec : C'est là l'explication de la seconde partie du titre de cette notice.

Or Sa Grandeur faisait tout récemment sa visite canonique annuelle au vieux Monastère de Marie de l'Incarnation. Un des articles du programme de cette visite, (article toléré sinon prévu par le droit canonique,) c'est la réception de Monseigneur l'Archevêque par les élèves du pensionnat et du demi-pensionnat dans la grande salle de la distribution des prix. Du chant, de la musique, une courte adresse de bienvenue, voilà tout le détail de cette fête tout intime. Au moment où Sa Grandeur se lève pour bénir et pour remercier cette portion chérie de son troupeau, ses yeux discernent en face, tout au fond de la salle, une toile antique, où la Vierge Immaculée, debout sur un croissant, resplendit entourée de rayons ardents. " Mais, se dit Monseigneur, c'est la Vierge de la Guadeloupe ! Comment se trouve-t-elle rendue à Québec ? " En attendant la réponse à cette question, Sa Grandeur rappelle en termes émus les faits les plus remarquables de la glorieuse fête du Couronnement, dont il a été lui-même un des principaux acteurs. Aux pieds de la Vierge miraculeuse, le Pasteur n'a pas oublié son troupeau. Toutes ses communautés religieuses, et en particulier celle

des Ursulines, ont été recommandées à la sollicitude maternelle de Marie Immaculée, Patronne aussi de l'église métropolitaine de Québec.

Mais il faut répondre à la légitime curiosité de vos lecteurs et leur expliquer la présence, déjà sexagénaire, de N.-D. de la Guadeloupe dans le cloître des Ursulines.

Le fait en lui-même est incontestable, comme on peut s'en convaincre en risquant un regard indiscret dans le chœur des religieuses, dans un des rares moments où le rideau est tiré. En effet, on a donné une place d'honneur au tableau probablement deux fois séculaire, rafraîchi pour la circonstance par la pieuse main d'une des artistes du monastère. Quant à la date précise de l'acquisition de cette toile précieuse, et à la personnalité du donateur, en attendant la trouvaille de quelque pièce encore ignorée, nous n'avons que des probabilités, mais elles sont respectables et même voisines de la certitude.

Il est donc à peu près certain que cette image de N.-D. de la Guadeloupe est due à la Mère Marie de l'Incarnation ! J'entends d'ici protester vos lecteurs et crier à l'absurde. Et pourtant, malgré les apparences, il n'y a pas d'anachronisme. En effet, c'est un usage dans les familles monastiques comme dans les familles séculières, de perpétuer le nom des aînés et des ancêtres, et surtout de ceux qui ont jeté les bases de leur grandeur. Il y a donc eu, de temps immémorial, des Marie de l'Incarnation au monastère des Ursulines de Québec, et celle à qui l'on doit le tableau de N.-D. de la Guadeloupe n'est pas une des moins illustres, ni une des moins dignes de porter son nom. Ajoutons que sa signature ressemble à celle de la Vénéérable Fondatrice, au point de tromper même les connaisseurs. Mais, outre la différence de l'époque et un grand nombre d'autres, l'idiôme maternel de cette Marie de l'Incarnation moderne est un obstacle infranchissable à son identité avec son homonyme du dix-septième siècle.

Elle s'appelait, en effet, dans le monde Cecilia Maria O'Conway, et appartenait à une des familles catholiques les plus distinguées des Etats-Unis. Née à Pittsburg, Pa., en 1788, elle vécut successivement à la Nouvelle-Orléans et à la Havane, où son père exerça la profession d'interprète français et espagnol. Sa famille se fixa définitivement à Philadelphie, qui la réclame comme une de ses gloires. En effet, une revue trimestrielle intitulée *Recorls*

of the American Catholic Historical Society of Philadelphia, dans sa livraison de Décembre, 1894, consacrait à cette religieuse distinguée une notice biographique de plus de cent pages, sous le titre de *Philadelphia's first Nun*. Ce fut le vénérable archevêque Carroll, de Baltimore, le fondateur de la hiérarchie aux Etats-Unis, qui lui donna le sacrement de Confirmation. Au reste elle se trouva constamment en relation avec toutes les notabilités catholiques de ce pays aussi bien après qu'avant son arrivée au Canada.

De bonne heure, elle se sentit appelée à l'état religieux, et elle aurait voulu traverser les mers pour embrasser la vie parfaite dans un couvent cloîtré. Mais cédant aux avis de son directeur spirituel, elle se lia, à l'âge de dix-neuf ans, avec la vénérée Mère Seton, fondatrice des Sœurs de la Charité, et fut la première compagne de cette femme vraiment admirable, dont le premier couvent à Emmittsburg, a été le berceau et le foyer d'un ordre qui fait la gloire de l'Eglise d'Amérique. Fidèle collaboratrice de sa Mère bien-aimée jusqu'à son départ pour le Ciel, Mère Cecilia O'Conway se crut alors libre d'aspirer de nouveau à cette vie plus austère et plus parfaite où elle s'était sentie appeler dès son enfance. Emportant en son cœur le souvenir de la charité maternelle et des saintes vertus de sa première Supérieure, pour le conserver vivant jusqu'à son dernier soupir, la première religieuse de Philadelphie vint demander humblement son entrée au noviciat des Ursulines de Québec. C'était en 1825.

Durant les quarante ans qu'elle a passés au Monastère, la Mère Marie de l'Incarnation (O'Conway) a été une ouvrière intelligente et vaillante dans la vigne du Divin Maître.

Elle y a laissé un souvenir impérissable de vertu et d'amabilité, et les "anciennes" (dont le nombre, hélas! se fait de plus en plus rare) se rappellent avec un renouveau d'enthousiasme l'élan et le charme que leur dévouée Maîtresse savait imprimer aux études et aux récréations.

"Et le tableau deux fois séculaire de N.-D. de la Guadeloupe, comment, dites-vous, le rattacher à cette vie si pleine et si intéressante de la Mère Marie de l'Incarnation? Car, enfin, Philadelphie, ce n'est pas le Mexique, surtout à une époque où les chemins de fer n'étaient encore qu'en puissance?" C'est vrai, mais deux des frères de la vaillante religieuse s'étaient établis

au Mexique, et entr'eux et leur famille, et entre leur famille et le monastère de Québec, il y eut échange constant de correspondance et de cadeaux, et d'après les souvenirs et les documents, le tableau en question remonte à l'époque de la première moitié de la vie de profession de Mère O'Conway. Pour cette raison et celles qui précèdent, n'ai-je pas droit de conclure en attendant pièces authentiques : " Voilà comment et pourquoi N.-D. de Guadeloupe est connue, aimée, vénérée, et invoquée à Québec depuis cinquante à soixante ans. ? "

Puisse le culte de la glorieuse Madone du Mexique revivre à Québec, toujours si attaché à la Vierge Immaculée, à qui elle doit ses plus brillantes victoires et à qui elle dédiait ses trophées les plus glorieux aux temps héroïques de la Nouvelle-France !

LÉO

Au Cap-Santé

M. l'abbé J.-E. Derome, ordonné il y a huit jours, a chanté sa première messe au Cap-Santé, sa paroisse natale, dimanche dernier.

M. Derome appartient au diocèse de Saint-Boniface, Manitoba, et vient d'être appelé par son évêque à la direction de l'école industrielle de la ville épiscopale.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse carrière sacerdotale. L'énergie dont il a fait preuve dans le passé fait bien augurer de l'avenir.

Né de parents trop peu fortunés pour lui permettre de faire un cours classique et de répondre à l'appel qu'il entendit dès l'enfance, M. Derome dut prendre un chemin plus long pour arriver à son but. Tout jeune encore, il apprit la télégraphie et entra comme opérateur au service de la Compagnie du lac St-Jean, et peu après, au service de la Compagnie du Pacifique. A partir de ce moment, la Providence le favorisa d'une manière évidente et le conduisit pour ainsi dire par la main. Sans démarches et sans le secours d'aucune influence, il était promu, quelques années après, à un poste assez lucratif et convoité par plus d'un. Il commença alors ses études classiques sous la direction d'un professeur privé, M. Beaudou, Desservant de la Congrégation de St-Roch. De minuit à huit heures du matin il faisait son service; puis, après avoir dormi quelques heures, il passait le reste de la journée avec ses livres et son professeur.

Du moment qu'il eût acquis une somme de connaissances suffisantes pour lui permettre l'étude de la théologie, il résigna sa position sans hésitation, se donna au diocèse de Saint-Boniface et entra au grand Séminaire de Québec, où il a passé trois ans. Nous aimons rappeler ces détails qui démontrent, une fois de plus, que l'énergie et le travail ne manquent jamais de triompher de tous les obstacles.

M. l'abbé J.-E. Derome est le septième, croyons-nous, des prêtres originaires du Cap-Santé et dont voici la liste : MM. F.-X. Delâge, ancien curé de l'Islet, décédé le 12 août 1887, à l'âge de 82 ans ; J. Matte, décédé à Somerset, le 18 avril 1866, à l'âge de 44 ans ; G. Gaudin, ancien curé de Saint-Valentin, où il continue de résider ; E. Frenette, actuellement curé de Saint-Jean Port Joli ; O. Godin, ancien curé de l'Île aux Grues et retiré depuis quelques semaines à l'Hôtel-Dieu de Québec ; J. Leclerc, curé de Chute à Blondeau, Ottawa, puis, M. J.-E. Derome. Nous avons le regret de ne pouvoir mentionner dans cette liste le nom de M. F. O. Thibaudeau, originaire aussi du Cap-Santé, et que la mort a enlevé à l'affection de sa famille et à l'estime de ses supérieurs ecclésiastiques qui fondaient sur lui de grandes espérances, le 28 juin 1854, à l'âge de 22 ans et 8 mois. Il était diacre et sous-secrétaire de l'Archevêché lorsqu'il est décédé, et a été inhumé dans l'église du Cap-Santé, le 1^{er} juillet 1854, en présence de l'abbé Edmond Langevin secrétaire de l'Archevêché et des abbés F. Morin, curé du Cap-Santé, Z. Gingras, curé de Saint-Basile, et Dominique Racine, vicaire à Notre-Dame de Québec.

Lettre d'un curé

Puisqu'on veut bien nous le permettre, nous publions avec plaisir la lettre suivante, que nous adresse un confrère. Nous profitons de l'occasion pour le remercier, ainsi que les autres confrères qui ont travaillé, jusqu'à présent, à la propagation de notre Commentaire. Ils ne tarderont pas à constater, nous en sommes convaincu, qu'ils ont pris le vrai moyen de faciliter leur tâche et de préserver leurs paroissiens de l'oubli des connaissances acquises au catéchisme préparatoire à la première communion. D'ailleurs, si l'on se rend bien compte de ce qui se passe autour de nous, il est facile de comprendre qu'une

connaissance plus approfondie de notre sainte religion s'impose plus que jamais.

Puisse l'exemple de ces confrères se généraliser, et le clergé en bloc nous prêter un concours sans lequel nous ne pouvons rien !

Voici maintenant cette lettre :

19 novembre, 1895.

Monsieur le curé,

Je crois avoir une bonne nouvelle à vous apprendre. Après une retraite de dix jours prêchée par les RR. PP. Allard et Barolet, j'ai profité des bonnes dispositions de mes paroissiens pour leur parler du *Code catholique*, leur montrer l'avantage immense qu'il y aurait pour eux de revoir leur catéchisme, et d'en comprendre plus facilement les explications. La chose a réussi au delà de mes espérances, et sur à peu près 200 familles que compte ma paroisse, 135 auront, dimanche, le *Code catholique* ; *relié s'il vous plaît*. Donc, cet hiver, dans 135 familles, je suis sûr qu'on lira, tous les soirs, 8 à 10 pages du *Code catholique*, comme je l'ai recommandé.

Laissez-moi vous dire pour votre propre satisfaction, que mes paroissiens se sont ennuyés de leurs *catéchismes*, pendant les quinze jours qu'il a fallu pour les relier ; car ils les avaient déjà depuis 15 jours, mais *brochés*.

Je compte en vendre encore une trentaine pour le moins.

Mes institutrices se servent de votre *Code* pour les enfants des écoles, et me rendent l'ouvrage facile pour la première communion. Moi-même, j'y trouve un grand intérêt.

Tous ces petits détails vaudront bien une belle lettre de félicitations.

Si vous croyez utile de citer le fait dans la *Semaine Religieuse*, je vous le permets sans me nommer cependant.

Renseignements.

L'article 32 Victoria permet les bazars et loteries dans un but religieux et charitable mais défend d'y offrir des lots en argent, billets de banque, bons, débentures ou autres effets négociables de cette nature.

Dans les sépultures d'enfants, la croix est privée de sa hampe, pour montrer que dans le salut de ces enfants, elle a joué un rôle moins considérable que dans le salut des adultes.

L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC

ET

LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

XIV

Le revers de la médaille

S'il y a des cœurs bien faits, des âmes sensibles et naturellement portées aux bonnes œuvres et qui, guidés par les principes de la religion, volent avec empressement et joie au secours des indigents et des malheureux de toute sorte ; il y a aussi des égoïstes au cœur dur comme le roc, des esprits rétrécis qui semblent incapables de comprendre ce qu'il y a de grand et de beau dans le penchant qui porte à faire du bien à ses semblables et à leur rendre les services qu'on aimerait à recevoir dans les mêmes pénibles circonstances. Ces sortes de personnes semblent persuadées qu'elles n'ont été créées et mises au monde que pour elles-mêmes et que le sort des autres, bon ou mauvais, ne doit pas les déranger dans le soin qu'elles prennent continuellement d'augmenter la collection de leurs écus. On les entend même quelquefois critiquer la générosité des amis des pauvres, sans doute pour paralyser les reproches que mérite leur mesquine conduite et faire taire les cris de leur conscience.

On a vu ce que pensent, ce que disent et ce que font les amis des pauvres et des orphelins... les amis enfin des hôpitaux qui les reçoivent et en prennent soin ; voyons un peu à présent ce que disent et font ceux qui ne veulent rien donner comme aumône et qui n'aiment point les pauvres.

Il faudrait un bien long chapitre pour reproduire les choses ineffables et plus ou moins incroyables qu'ils veulent bien croire et veulent souvent faire croire aux autres ; aussi pour faire connaître leurs plaintes plus ou moins mal motivées.

Elles sont riches nos communautés, dit-on quelquefois. D'abord qu'en savez-vous ? Vous en jugez probablement par la grandeur des bâtisses qu'elles sont obligées d'avoir pour se loger et loger leurs malades ; mais pouvez-vous en citer une seule qui ait tout ce qu'il faut pour répondre aux besoins des œuvres qu'elle a entreprises ? Qui ne soit pas dans la nécessité d'agrandir ou de réparer les bâtisses ? Appelez-vous riche celui qui, pratiquant

la plus grande économie, peut à peine vivre sans s'endetter? Non, on ne doit appeler riche ordinairement que celui qui ayant tout ce qu'il lui faut pour se loger, s'habiller et vivre convenablement à son état, peut de plus placer à intérêt l'argent dont il n'a pas besoin. Peut-on citer une communauté qui soit dans cette bonne situation? Non, certainement.

Si l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, par exemple, a pu, par une économie séculaire, tout en pourvoyant aux besoins des pauvres, mettre de côté, comme on dit familièrement, une somme d'argent assez forte pour lui permettre de bâtir la magnifique annexe qui est un ornement pour la ville et que les médecins demandaient depuis longtemps dans l'intérêt des malades, ce n'est pas certes pour donner plus de bien-être et de jouissances aux religieuses de cette communauté, mais uniquement pour les pauvres et les malades. Pour les religieuses c'est un surcroît d'ouvrage; si quelqu'un en doute, qu'il aille visiter cet établissement, et il verra comment sont logées les religieuses dans leurs appartements et leurs petites cellules où tout prêche la pauvreté, et comment au contraire sont logés et traités les pauvres et les malades.

Saluons ici avec respect, amour et reconnaissance le vénérable doyen des hôpitaux du Canada, dans lequel depuis 1639, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles et demi, n'ont cessé de fleurir les vertus qui commandent l'estime et l'admiration. Puisse cet antique asile des misères de notre pauvre nature humaine prospérer et grandir avec le Canada dont il a vu les pénibles et laborieux commencements et dont il a partagé les épreuves! Puisse-t-il faire bénir encore pendant plusieurs siècles les œuvres de miséricorde qui y sont pratiquées!

Mais, dit-on encore, elles sont ambitieuses les communautés et cherchent toujours à s'agrandir. — Oui, sans doute, comme toutes les sociétés à buts utiles, elles doivent être ambitieuses, ou plutôt remplies de zèle pour développer leurs œuvres, car le mot ambition est impropre ici. Elles doivent brûler de ce feu que le Sauveur est venu apporter sur la terre et qu'il désire voir se répandre au loin. Elles doivent avoir l'ambition de l'Église elle-même qui envoie ses missionnaires aux extrémités de la terre et à la mort même chez les nations barbares pour étendre son règne, c'est-à-dire le règne de Jésus Christ.

Elles ont l'ambition de tous les ordres religieux d'hommes ou de femmes qui, voyant le bien qu'il y a à faire dans l'insti-

tut, auquel ces hommes et ces femmes se sont consacrés, ont et doivent avoir une soif inextinguible d'étendre le champ de leurs opérations, tandis que chacun de nous devrait avoir à cœur de leur aider de toute sa bonne volonté.

Oui, les communautés hospitalières ont la louable ambition de soulager le plus de malheureux possible et par conséquent d'augmenter leurs revenus, d'agrandir leurs hospices, et à cette fin elles se soumettent à tous les sacrifices et à toutes les humiliations qu'on doit s'attendre à subir lorsqu'il faut demander et recevoir l'aumône.

Mais quel profit si grand et quelles jouissances particulières en retirent-elles donc pour elles-mêmes, ces religieuses que vous croyez si ambitieuses? — Rien, absolument rien qu'un surcroît de travail et d'inquiétude. Rien ne change dans leurs habitudes. Toujours le même costume, convenable mais humble; toujours à peu près la même nourriture, suffisante, mais sans somptuosité. Une petite cellule pour salon, sans autres ornements que quelques objets de piété et les meubles absolument nécessaires. Et quelque fois, comme au Sacré-Cœur encore aujourd'hui, un dortoir commun et des rideaux pour séparer les lits. Tout pour rendre la vie et le séjour des pauvres plus confortables et rien pour elles-mêmes. Singulière ambition vraiment! mais bien conforme à la folie de la Croix.

Mais, dit-on encore, on ne devrait pas tant quêter pour les communautés, et les religieuses elles-mêmes ne devraient pas tant demander. Oui, vous avez raison, on ne devrait pas quêter pour elles et on ne devrait pas non plus voir des communautés établir de petites manufactures pour vivre elles-mêmes et soutenir leurs pauvres et leurs orphelins; mais pour cela il faudrait que le gouvernement, d'abord, et les municipalités, ensuite, à qui incombe l'obligation de pourvoir au soin des malheureux sans ressources, et tous les particuliers enfin qui doivent faire l'aumône comprissent ce devoir et le remplissent. Les pauvres religieuses alors ne seraient pas obligées de travailler comme elles le font et elles n'auraient qu'à prendre soin de leurs malades et de leurs orphelins et, certes, leur tâche serait encore bien suffisante. Mais la charité ne cherche point ses propres intérêts, "*non quaerit qua sua sunt.*"

Ceci m'engage à dire quelque chose de ce que pourraient faire bien des citoyens à la ville et à la campagne qui, jouissant

d'une belle fortune acquise par leur travail et leur industrie ou reçue en héritage et qui, surtout n'ayant pas d'enfants, meurent sans penser à faire entrer les pauvres ou quelques bonnes œuvres dans leur succession.

Sous ce rapport, il faut bien l'avouer, les protestants donnent quelquefois une bonne leçon aux catholiques. Qu'on se rappelle, par exemple, les sommes considérables données par plusieurs citoyens, depuis quelques années, à l'Université Mc Gill à Montréal, et à Québec ce que le millionnaire Frank Ross a donné au Jeffery Hall Hospital et à d'autres institutions.

Cependant il y a de belles exceptions à citer en faveur des catholiques et en juin dernier encore, un journal annonçait à ses lecteurs qu'à Sorel un Monsieur McCarthy avait, par son testament, donné \$ 21 500 à différentes institutions catholiques de Montréal et de Sorel. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de millionnaires, parmi nous, Canadiens-Français; mais il y a quelques demi-millionnaire, quart-millionnaires ou au moins riches de plusieurs mille piastres à leur mort, en voit-on beaucoup donner dans leurs testaments un mille piastres ou au moins un cent piastres pour des bonnes œuvres, surtout si on n'a pas d'enfants pour recueillir l'héritage? Non, on aime mieux tout laisser à des neveux ou à des étrangers qui souvent ont bientôt tout gaspillé en riant du bonhomme et de la bonne femme.

Souvent on devrait penser dans ses dernières volontés aux malheureux auxquels on a refusé de porter secours lorsqu'on pouvait et devait le faire et cela pour l'acquit de sa conscience. Qui peut en effet se rassurer sur l'obligation qu'on a tous de faire l'aumône suivant ses moyens lorsqu'il meurt avec une fortune acquise par une économie, telle qu'on la qualifie du nom de mesquinerie ou d'avarice?

Vous aimez qu'on dise que vous êtes patriote, n'est-ce pas? et vous avez raison, car, qui dit patriote, indique quelqu'un qui aime tout ce qui peut contribuer au bonheur de ses concitoyens, et tout ce qui peut augmenter la gloire, l'honneur et la bonne réputation de sa patrie. Très bien; mais est-ce que votre patriotisme ne consiste qu'à figurer dans la procession de la Société de St Jean-Baptiste? ou à chanter "O Canada, mon pays, mes amours"... Est-ce que nos communautés et nos maisons d'éducation ne sont pas une de nos gloires et ne font pas partie du patrimoine national que nous voulons conserver

comme notre langue et nos lois ? Comme elles proclament bien haut la générosité du peuple Canadien toutes ces maisons destinées aux œuvres de bienfaisances ! ces hôpitaux, ces hospices, ces maisons d'éducation qui ornent nos villes et couvrent le sol de notre belle Province de Québec ! Est-ce que les noms des fondateurs et des grands bienfaiteurs de ces institutions ne sont pas comme autant de météores brillants qui illuminent les pages de notre glorieuse histoire ? Est-ce qu'un sentiment patriotique et surtout vraiment chrétien ne vous dit pas intérieurement qu'il faut que vous, aussi, fournissiez votre contribution pour fonder, entretenir ou agrandir au besoin ces maisons d'utilité publique selon que l'exige l'accroissement si rapide de notre population ? Si vous le faites, si vous contribuez ainsi à mettre ces institutions dans l'état le plus propre à faire honneur à notre pays, vous serez doublement fier et orgueilleux de les montrer aux étrangers qui nous visitent.

Si vous n'avez pas les sentiments chrétiens qu'inspire la charité, ayez au moins le sens patriotique et philanthropique de tout homme qui a un cœur mieux fait que celui de l'avare qui n'est jamais aimé parce qu'il est toujours égoïste.

Vous êtes peut-être un de ceux qui, en temps d'élections, et sur les *hustings*, parlent beaucoup, et sur un ton larmoyant, de la misère du pauvre peuple, ou qui du moins battent des mains et les approuvent ; eh bien, montrez qu'en effet vous l'aimez ce pauvre peuple, ou plutôt ce peuple pauvre, aidez à ceux et à celles qui se dévouent pour lui, et s'il vous en coûte trop de diminuer le nombre de vos piastres pendant votre vie, pensez au moins aux pauvres lorsqu'il vous faudra tout abandonner. Vous voulez monter au ciel, faites donc ce que font les aéronautes, jetez du lest tandis que vous le pouvez, car on ne peut pas s'élever bien haut avec un lourd fardeau, et l'or ou l'argent, lorsque la mort seule en détache, n'a pas même la valeur du plomb dans la balance divine après la mort.

Et puis, si vous avez quelque influence dans le conseil de la nation, rappelez à ceux qui distribuent les deniers qui viennent du peuple en partie, qu'ils ne doivent pas oublier de faire large et bonne, *mensuram bonum*, la part des malheureux, d'autant plus qu'ils n'ont personne parmi les membres de l'assemblée législative pour prendre leurs intérêts ; car les électeurs exigent bien des promesses de ceux qui sollicitent leurs suffrages mais

ils ne pensent pas à leur imposer l'obligation de s'occuper de leurs pauvres.

On dira bien, en général, qu'on devrait faire plus pour les œuvres de charité, pour l'éducation . . . c'est bien ; mais qui se lève pour plaider pour les pauvres ? Ils ont si peu d'influence dans les élections les pauvres ? Alors pour eux . . . la besace.

Quelques lecteurs vont peut-être se dire ici : Il va entrer sur le terrain de la tortueuse politique, c'est dangereux. Qu'on se rassure. D'abord si c'est là de la politique, il faut avouer au moins qu'elle est sans couleur prononcée, ou, si on veut lui en trouver une, ce ne pourra être qu'une couleur blême, comme la figure des malades et des pauvres ; et puis on n'a pas à craindre que le parti des pauvres, qui pourrait se former, devienne assez fort pour renverser un gouvernement quelqu'il soit.

(A suivre.)

L'ABBÉ CHS. TRUELLE,
Chaplain.

LETTRE PASTORALE

DES

Pères du Premier concile Provincial de Montréal
SUR LA PRESSE

III^{me} PARTIE

Le paganisme lui-même avait compris l'obligation, pour l'État, de s'opposer à la licence des écrivains sans respect pour les choses divines et cherchant à troubler le peuple dans ses croyances religieuses.

Diogène Laërce rapporte que, sur l'ordre des magistrats d'Athènes, les écrits du philosophe Protagore furent brûlés sur la place publique, parce qu'ils attaquaient la divinité.

Le jurisconsulte Ulpien dit qu'à Rome, une loi spéciale défendait de partager entre les héritiers les livres irréligieux trouvés dans une succession, et ordonnait aux juges de les détruire comme étant un poison pour les masses.

Dans les siècles chrétiens, et sous les gouvernements catholiques, le droit de répression, à l'égard de la presse, fut exercé avec une sévérité inconnue à notre époque, sévérité cependant nécessaire au maintien de l'ordre et à la conservation des bonnes mœurs.

Au reste, aujourd'hui encore, ceux-là mêmes qui proclament

le plus haut la liberté illimitée de la presse, ne sont-ils pas les premiers à la combattre et à l'enchaîner du moment qu'ils voient, en elle, un obstacle au but qu'ils poursuivent ?

Si tels sont les droits de l'État à l'égard de la presse, combien, à plus forte raison, l'Église de Jésus-Christ a-t-elle l'autorité nécessaire pour condamner les livres, les revues et les journaux qu'elle juge dangereux et nuisibles pour les âmes confiées à sa sollicitude !

A toutes les époques de son histoire, l'Église de Jésus-Christ a exercé le droit divin qu'elle possède de défendre à ses enfants la lecture de tout ouvrage contraire à la foi, aux mœurs ou à la discipline. Au XVII^e siècle, elle a même institué une congrégation spéciale, celle de l'Index, avec la mission de signaler aux fidèles les mauvais livres et de s'opposer, par les censures, aux ravages toujours croissants de la presse irréligieuse. Dans chaque diocèse, l'évêque, de droit divin, est jugé des motifs suffisants pour condamner les écrits qui ne tombent pas sous les règles spéciales de l'Index.

IV^{me} PARTIE

DES DEVOIRS DES FIDÈLES A L'ÉGARD DE LA BONNE PRESSE.

1^o Le premier de ces devoirs est de s'interdire rigoureusement la lecture des livres hostiles à notre sainte religion. L'Église nous y oblige sous les peines les plus sévères. Or, pour être bon catholique, il ne suffit pas de croire les dogmes qu'elle définit et de pratiquer sa morale, il faut de plus se soumettre à ses décisions.

Au reste, accueillir favorablement et lire avec complaisance des écrits qui attaquent l'Église dans sa doctrine ou dans son gouvernement, c'est exposer sa foi. Peut-être ne voit-on pas toujours le mal que renferment ces livres impies; il est parfois caché sous le masque de l'hypocrisie, sous le manteau de la charité, de la philanthropie et des œuvres de fraternité universelle, mais il n'en existe pas moins et on finit par rencontrer, tôt ou tard, les principes dissolvants qui font naître le doute dans l'esprit, y accumulent les ténèbres et sont la cause de notre perte.

Ne dites pas que votre foi est robuste et qu'elle peut résister à l'influence néfaste que la lecture des mauvais livres exerce sur d'autres âmes. Vous êtes dans l'erreur; on prend malgré soi, les idées des livres qu'on lit habituellement. Le travail de persuasion se fera lentement, mais infailliblement. L'expérience

est là pour démontrer que les esprits les mieux affermis dans la foi en sont venus à perdre le sens de la vérité catholique et à faire complètement naufrage dans la foi.

2° Vous devez les écarter avec soin de vos foyers comme un poison qui ne pardonne pas, si vous voulez conserver innocent et pur le cœur de vos enfants ; et vous-mêmes ne vous en permettez jamais la lecture. — Il y a en nous trop de causes de défaillance, n'allons pas augmenter notre faiblesse et donner à notre ennemi de nouvelles armes pour nous vaincre.

Chefs de famille, qui possédez des bibliothèques composées d'ouvrages de tout genre, il est donc de votre devoir d'en faire une revue sévère et de détruire impitoyablement les livres qui seraient contraires à la foi ou aux bonnes mœurs. Peu importe l'argent sacrifié, il y va de votre salut éternel et du salut de vos enfants.

3° Il ne vous est pas plus permis de recevoir un mauvais journal que de garder un mauvais livre. Le danger est même ici plus grand, à raison de la diffusion universelle des feuilles périodiques parmi les masses.

En vous abonnant à ces journaux, vous commettez un triple péché : péché de témérité, puisque vous exposez votre foi à des dangers inévitables ; péché de scandale, vous laissez croire à votre épouse, à vos enfants, à vos serviteurs, que vous approuvez et que vous partagez les idées anti-religieuses et les principes immoraux des feuilles que vous patronnez ; enfin, péché de coopération à une œuvre essentiellement mauvaise à laquelle vous procurez, par votre abonnement, les moyens de poursuivre son but de démoralisation et de ruines religieuses.

4° C'est trop peu, de ne pas se laisser vaincre par le mal, il faut encore, suivant l'exhortation du grand apôtre, triompher du mal par le bien : *Noli vinci : sed vince in bono malum.* (Rom. XII, 21.)

Opposons les armes de la vérité aux armes du mensonge repoussons avec les livres les attaques des livres, avec les journaux celles des journaux.

Il est à désirer que des bibliothèques, abondamment pourvues de ce que la presse chrétienne et consciencieuse a produit d'ouvrages substantiels et intéressants, en fait de piété et de religion, d'arts et de sciences utiles, soient fondées dans chaque ville, dans chaque village afin que l'on puisse ainsi offrir à tous ceux qui ont le temps et le goût de lire, assez de bons livres pour leur

ôter la tentation d'en lire de mauvais ou dangereux.

Enfin, " faites-vous un devoir d'encourager les bons journaux, car il en coûte beaucoup à ceux qui, oubliant leur propre tranquillité, se livrent à un ouvrage si ingrat, par zèle de la propagation des bons principes, et font un si noble usage des talents que leur a donnés la divine Providence. Vous devez donc leur en savoir gré, puisqu'en les consacrant à la gloire de la religion et de la patrie, ils rendent à vos familles un éminent service, en les prémunissant contre tout danger de séduction et d'erreur." (Mgr Bourget. — Lettre Pastorale contre les mauvais journaux.)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Odilon, le 15; à Saint-Jean (I. O.), le 16; au couvent de la R. Ouelle, le 18; à Saint-Thomas, le 20; à Beaumont, le 21. — Nous attirons l'attention sur les annonces de M. Baillargeon et des RR. PP. Trappistes. — Les Communautés religieuses de Québec, auxquelles certains membres du Conseil municipal voulaient enlever le droit d'avoir des hydromètres, payeront dorénavant, les unes, 60 cents par 1 000 gallons au lieu de 40 cents, et les autres 25 cents au lieu de 15. — Le jugement de la cause de la *Canada Revue* contre Mgr l'archevêque de Montréal a été maintenu par la Cour de Révision, le 25 novembre dernier. Motion d'appel au Conseil Privé a été immédiatement accordée. Nous espérons que cette importante cause serait soumise auparavant à la Cour d'Appel. — Nous recommandons aux prières M. F.-X. Toussaint, décédé à Québec, à l'âge de 74 ans. Toute la carrière de M. Toussaint a été consacrée à l'enseignement et nous sommes heureux de lui rendre le témoignage qu'il était difficile d'être meilleur professeur. — Un journal annonce que le P. Whelan, d'Ottawa, poursuit pour libelle le P. Fallon, éditeur du *Owl*, publié au collège d'Ottawa. Nous ne pouvons approuver le P. Whelan de recourir aux tribunaux civils en cette circonstance, quand même il aurait raison de se plaindre. — Le Procureur général a soumis aux Chambres un projet de loi de nature à diminuer considérablement la corruption électorale. Nous l'en félicitons en attendant l'occasion d'entrer dans les détails. — Merci à notre collaborateur *Leo* de son intéressante communication.